



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 272

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022, à 19h02, le Conseil a adopté le Règlement de contrôle intérimaire no 272, le tout, découlant du processus de révision du plan d'urbanisme.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 22<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2022**

**Katia Morin**  
**Directrice générale par intérim**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Katia Morin, directrice générale par intérim de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2022

Katia Morin  
Directrice générale par intérim